



Direction Orange Sud est

Direction des Ressources Humaines
Les Docks, Hôtel de Direction
10 place de la Joliette
CS 70228
13567 Marseille Cedex 2

Monsieur Villet Ghislain
Délégué Syndical DO SE
Madame Germani Hélène
Déléguée Syndical Adjoint DO SE

Objet : Reponse à Requête collective AVSC/UIRD
site Montélimar 2007/2008 portée par la CFE CGC

Marseille, 10 Janvier 2013

Madame, Monsieur

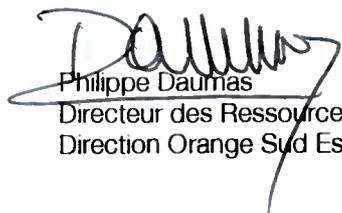
Suite au travail de recherche qui a été mené auprès des DRH et managers de l'époque, il en ressort la synthèse suivante :

Le texte de référence dans ce cadre était la DG 46 du 12 juin 2006, ce document précisait notamment les mesures financières d'accompagnement des mobilités :

- **Mesures d'indemnisation des mobilités géographiques** avec ou sans changement de résidence, dans ce cas précis nous étions dans la configuration sans changement de résidence et il n'y avait pas d'aggravation du temps de trajet domicile-lieu de travail supérieur à 20 min par trajet, de ce fait aucune prime n'a pu être versée à ce titre là.
- **Mesures d'accompagnement des mobilités vers les postes stratégiques et/ou prioritaires** : le poste de l'UI n'était pas identifié au moment de la mobilité comme un poste stratégiques et/ou prioritaires, de ce fait aucune prime d'incitation n'a été versée.

Face à ces éléments nous ne pouvons pas donner une suite favorable à la demande qui nous est formulée.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Philippe Daumas

Directeur des Ressources Humaines
Direction Orange Sud Est